



CELLULE PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE MAINTIEN EN EMPLOI

CONSEILS DE SANTÉ AU TRAVAIL

Vous avez un salarié en **arrêt prolongé/répétitif** ou un salarié ayant des **difficultés à réaliser ses tâches** pour des raisons de santé ?

L'AIST 21 met à votre disposition une **Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et de maintien en emploi** pour vous conseiller et vous accompagner, **en lien** avec votre médecin du travail.

Pour qui ?

Ce service s'adresse à tous les **salariés du privé** ou **agents de la fonction publique** d'entreprises ou d'établissements adhérents de l'AIST 21.

Quels professionnels ?

Une équipe pluridisciplinaire, soumise au secret médical et professionnel

- Une **animatrice de la cellule, spécialiste du maintien en emploi**
- Un **médecin du travail**
- Une **psychologue du travail**
- Un(e) **ergonome**
- Une **assistante sociale du travail**
- Un(e) **infirmier(e) en santé au travail**
- Une **assistant(e) médicale**

L'employeur ou le salarié peut saisir la cellule PDP à tout moment :



cellulepdp@aist21.com
03 80 78 74 81

Le signalement vers cette cellule doit être **le plus précoce possible !**

Quel accompagnement ?

En complément des actions mises en place par votre médecin du travail :

- Proposer un **accompagnement individuel** du salarié
Apporter un **regard pluridisciplinaire** sur la situation du salarié
- **Informier et accompagner l'employeur** pour favoriser le maintien au poste ou dans l'emploi, notamment sur la recherche d'aides financières
- **Coordonner** les actions et démarches mises en œuvre avec les partenaires du maintien en emploi
- Proposer des **actions d'information et de sensibilisation** aux employeurs et promouvoir les dispositifs relatifs au maintien dans l'emploi (*visite de pré-reprise, rendez-vous de liaison, essai encadré, visite de mi-carrière ...*)

Avec quels partenaires ?



"Cette cellule m'a permis d'appréhender le retour de mon collaborateur en toute sécurité avec un soutien sur l'organisation de ce retour et le matériel nécessaire. La cellule PDP - Maintien dans l'emploi de l'AIST 21 a été un véritable guide dans la gestion du collaborateur pour ne rien oublier et que tout soit prêt le jour J."

M. P., directeur d'une agence bancaire

Témoignage Employeur

**Votre médecin du travail peut vous conseiller
et répondre à vos questions**

AIST 21 - 03.80.77.85.30 - contact@aist21.com - www.aist21.com